

# MAIRIE DE GILOCOURT

84 rue de Sallez

60129 GILOCOURT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juin à 19 heures, sur convocation transmise le 14 juin 2022, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel CASSA, Maire.

Présents : Mrs FRANCKELEMON Alain, DUFOUR Jean-Michel, HUYLEBROECK Cyrille, DELACOURT Thierry, LOISEL Damien.

Mmes REPETTI Yveline , SINOPE DUROYAUME Valérie, HERBETTE Nathalie, BERTHO Française

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : M. CAGAN Jacques a donné pouvoir à M. HUYLEBROECK Cyrille, M. HAUDRECHY William a donné pouvoir à M. Michel CASSA

Absente : Mme PERNA Séverine, M. HENRION Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Mme BERTHO Française a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00

Approbation du dernier compte-rendu.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 avril 2022.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Création d'arrêts pour les bus scolaires
- Réforme de la publicité des actes administratifs
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

- Recrutement d'agents contractuels

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il convient de remplacer le départ à la retraite, le 31 juillet, de l'agent en charge de la propreté des locaux et de la surveillance des enfants ainsi que le départ de l'agent de propreté des espaces publics qui quitte la collectivité le 4 juillet.

Monsieur le maire explique qu'en partenariat avec Pôle Emploi, une demande d'aide, dans le cadre de contrats PEC, est en cours pour ces deux contrats.

Dans l'attente de leur accord, il demande à l'Assemblée de délibérer sur le recrutement de ces deux agents.

L'Assemblée vote à l'unanimité pour le recrutement de l'agent en charge de la propreté des locaux

L'Assemblée vote à la majorité pour le recrutement de l'agent de propreté des espaces publics par :

11 voix pour : Mrs CASSA Michel, FRANCKELEMON Alain, DUFOUR Alain, HUYLEBROECK Cyrille, DELACOURT Thierry, M. CAGAN Jacques a donné

pouvoir à M. HUYLEBROECK Cyrille, M. HAUDRECHY William a donné pouvoir à M. Michel CASSA.

Mmes REPETTI Yveline , SINOPLE DUROYAUME Valérie, HERBETTE Nathalie, BERTHO Françoise

1 abstention Damien LOISEL

- Subventions

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de délibérer sur les demandes de subventions présentées par :

- l'ASCVA et

- l'Association des Secrétaires de Mairie du Pays de Valois

L'Assemblée vote à l'unanimité

100 € de subventions pour chacune des associations.

- Décision modificative

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative pour respecter le pourcentage réglementaire des dépenses imprévues en section d'investissement, soit 3 062.40 € au lieu de 4 715.72 € initialement prévus.

L'Assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative.

- Passage à la M57

Il est communiqué à l'Assemblée le courrier du 24 mai 2022 émanant de la préfecture concernant l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023 ainsi que l'avis favorable de la trésorière, en date du 15 juin 2022, au passage à la nouvelle nomenclature budgétaire des communes.

L'Assemblée, vote, à l'unanimité, l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2023.

- Créations d'arrêts bus scolaires

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que suite à la rencontre entre élus et la société Amand, il convient de sécuriser les arrêts d'autocar au nombre de cinq.

Ceux-ci devront être matérialisés sous forme de zébras peints en jaune.

Un devis va être demandé pour ces travaux de peinture.

Monsieur le maire devra prendre un arrêté conforme portant création de points d'arrêts du réseau de transport.

- Réforme de la publicité des actes

Monsieur Thierry DELACOURT, adjoint au maire, informe les membres du conseil de la nouvelle réforme de la publicité des actes administratifs qui entre en vigueur au 1er juillet 2022 et qui consiste, pour les communes de moins de 3500 habitants, à choisir entre le mode de publicité applicable sur la commune, soit :

- l'affichage,

- la publications sur papier,

- la publication sous forme électronique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry DELACOURT, les conseillers votent à la majorité la publication sous forme électronique par

10 voix pour : Mrs CASSA Michel, FRANCKELEMON Alain, DUFOUR Alain,

HUYLEBROECK Cyrille, DELACOURT Thierry, M. CAGAN Jacques a donné

pouvoir à M. HUYLEBROECK Cyrille, M. HAUDRECHY William a donné pouvoir à M. Michel CASSA.

Mmes REPETTI Yveline , SINOPLE DUROYAUME Valérie, BERTHO Françoise

- 1 abstention : Mme Nathalie HERBETTE

- 1 voix contre : M. Damien LOISEL

- Indemnités horaires,

Suite à la délibération prise le 17 mai 2021 concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), il convient de préciser les missions ou fonctions ouvrant le bénéfice de IHTS.

Les conseillers votent à l'unanimité, les termes de la nouvelle délibération.

-Questions diverses

Le chemin communal qui a été approprié à tort et qui doit être clôturé

Monsieur le maire informe l'Assemblée que le ministère d'un cabinet d'avocats a été requis concernant le litige qui oppose l'association ROSO à la commune.

Madame Valérie SINOPLE DUROYAUME informe les membres de l'Assemblée,

qu'une somme de 1 500 € a été versée à l'association ROSO qui vient s'ajouter aux 1 000 € réglés en 2021, suite à la condamnation de la commune par le

Tribunal Administratif d'Amiens.

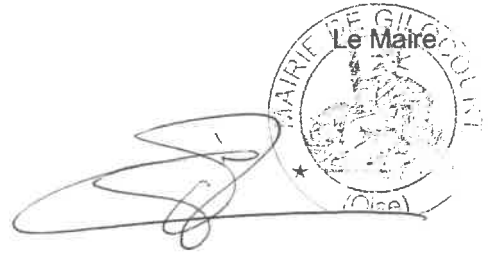
Clôture de la séance à 19h50

- Questions diverses

La séance est levée à 20h00.

Vu pour être affiché le 27 juin 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Gilocourt, le 21 juin 2022



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GILCOURT" around the top edge, "Le Maire" in the center, and "(026)" at the bottom. In the middle of the stamp, there is a small emblem or coat of arms. A small star is visible on the left side of the stamp's inner circle.